



Partage des biens suite à un divorce

Par **gmpd90**, le **12/05/2010** à **17:24**

Bonjour,

suite à mon divorce, nous avons vendu notre maison.

Le jour de la vente, mon EX épouse a fait bloquer une partie de la somme en prétendant avoir DROIT à plus que la moitié.

suite à une procédure judiciaire engagée de son coté pour prétendre à plus de la moitié, le tribunal a déboutté l'affaire et a remis a un notaire le devoir de procédé à la répartition de cette somme.

il faut savoir que il n'y a pas eu de contrat de mariage et que l'argent qui a servi a acheter ce bien immobilier venait de mes ressources personnelles.

depuis mon Ex épouse ne répond plus au courrier du notaire.

voila au moins 10 ans que ca dur.

a chaque courrier, le notaire me dit qu'il ne peut pas procéder au partage sans l'accord de mon EX épouse;

Que puis je faire ?

Puis je avoir la moitié de cette somme de suite?

existe-t-il une demande d'avance sur la somme qui me revient

cordialement

GMPD90